

Fait à

le

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant et n'exposez à la vente que des objets personnels et usagers (art. L310-2 du Code du Commerce)
- ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code Pénal)

Signature obligatoire :